

La présidente : Par contre, pour l'ensemble maintenant de la loi du pays, nous ne pouvons pas faire la procédure simplifiée, c'est le scrutin public. Et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants. Merci.

Mme Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
Mme	Amaru	Patricia	pour
Mme	Aro	Dylma	pour
Mme	Bouteau	Nicole	pour
Mme	Bruant	Virginie	ne participe pas au vote
M.	Buillard	Michel	pour
Mme	Cross	Valentina	absente, a donné procuration à Mme Éliane Tevahitua, abstention
M.	Drollet	Jacqui	absent, a donné procuration à Mme Justine Teura, abstention
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	pour
Mme	Flores-Tahiata	Chantal	abstention
M.	Fong Loi	Charles	pour
Mme	Frébault	Joëlle	absente, a donné procuration à Mme Emma Maraea, pour
Mme	Galenon	Minarii Chantal	abstention
M.	Geros	Antony	abstention
M.	Graffe	Jacque	absent, a donné procuration à Mme Sylvana Puhetini, pour
Mme	Iriti	Teura	pour
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	pour
Mme	Lucas	Béatrice	absente, a donné procuration à Mme Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	abstention
Mme	Manutahi Levy-Agami	Sandra	pour
Mme	Maraea	Emma	pour
Mme	Matehau-Nuupure	Juliette	absente, a donné procuration à Mme Yolande Viriamu, pour
Mme	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	absent, a donné procuration à Mme Patricia Amaru, pour
M.	Perez	Antonio	pour
Mme	Perry-Friedman	Vaiata	pour
Mme	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Raioha	Jacques	pour
Mme	Richeton	Monique	pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
Mme	Sachet	Isabelle	pour
Mme	Sage	Maina	pour
Mme	Salmon-Amaru	Loïs	pour
M.	Schyle	Philip	absent, a donné procuration à Mme Nicole Bouteau, pour
M.	Taae	Putai'i	pour
Mme	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
Mme	Tata	Jeanine	pour
Mme	Teahe	Teapehu	absente, a donné procuration à M. Moehau Teriitahi, pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	absent, a donné procuration à M. Antony Geros, abstention
M.	Temauri	Jean	pour
M.	Temeharo	René	absent, a donné procuration à Mme Jeanine Tata, pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
Mme	Tetuanui	Lana	pour
Mme	Teura	Justine	abstention
Mme	Tevahitua	Éliane	abstention
Mme	Tinorua-Rijkaart	Alice	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiava	Richard	ne participe pas au vote
M.	Tuihani	Marcel	absent, a donné procuration à Mme Alice Tinorua-Rijkaart, pour
M.	Tumahai	Ronald	absent, a donné procuration à Mme Isabelle Sachet, pour
Mme	Turquem	Sandrine	absente, a donné procuration à Mme Élise Vanaa, pour
Mme	Vaiho	Gilda	pour
Mme	Vanaa	Élise	pour
Mme	Viriamu	Yolande	pour

La présidente : L'ensemble de la loi du pays est adopté par 46 voix pour et 9 abstentions. Donc, la loi du pays est adoptée.
ADOPTÉ, au scrutin public, par 46 voix pour et 9 abstentions.

LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES EN FAVEUR DE LA RELANCE DE L'ECONOMIE

Rapport n° 179-2016 du 17 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par Mesdames les représentantes Armelle Merceron et Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

Procédure d'examen simplifiée

La présidente : Alors, chers collègues, avant de sombrer, dernier rapport de la soirée, no 179.

Alors, comme la précédente, nous n'allons pas lire le rapport, nous allons passer directement à la délibération... (Réactions dans la salle.) Attendez, on ne va pas courir ! On ne va pas courir !... Calmement !... Alors, je vais quand même poser la question et soumettre à votre approbation. Concernant la discussion générale, ce n'est même pas la peine, même si vous avez préparé vos interventions pour gagner un peu de temps. Sinon, pour la discussion des différents articles, est-ce que tout le monde serait d'accord de soumettre aussi à la procédure simplifiée ? Comme je sais que vous avez tous hâte de rentrer dans vos foyers à l'heure qu'il est. Alors, qui est pour la procédure simplifiée ?... À l'unanimité. (Réactions dans la salle.) Qui est pour la procédure simplifiée ?... (Réactions dans la salle.) Ah non, non, non ! Là, je suis gentille, là ! Tu ne m'as pas encore vue méchante ! Je suis encore en mode gentille... 30 voix pour la procédure simplifiée. Qui est contre ?... 26 voix contre la procédure simplifiée.

ADOPTÉE, à mains levées, par 30 voix pour et 26 voix contre.

La présidente : Alors, la majorité a décidé, pour le vote de cette loi du pays, la procédure simplifiée. Je vais quand même ouvrir la discussion avant le vote.

Avant le vote de la procédure simplifiée, puisqu'il y a un amendement sur l'article LP 11, je vais appeler l'auteur de l'amendement sur l'article LP 11. Madame Merceron.

La séance est suspendue pour deux minutes, le temps qu'on distribue les amendements. Hé, réveillez-vous, là !

Suspendue à 20 heures 59 minutes, la séance est reprise à 21 heures 1 minute.

La présidente : Madame Merceron, article 11, l'amendement.

Mme Armelle Merceron : Il faut lire que l'amendement...

'est un amendement qui modifie l'article LP 11 du projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la relance de l'économie.

L'article LP 11 est ainsi rédigé :

Article LP 11.- Majoration des taux de crédit d'impôt pour le secteur de la pêche professionnelle hauturière et de l'hôtellerie.

Sont ajoutés à l'article LP 918-1 du code des impôts deux alinéas ainsi qu'il suit :

« Le bénéfice est porté à 60 % pour les programmes d'investissement relevant du secteur de la pêche professionnelle hauturière visé aux articles 923-1 à 923-4. Il est porté à 70 % lorsque le programme consiste en l'acquisition de navires de pêche construit dans un chantier naval polynésien. Le bénéfice de ces taux majorés ne peut se cumuler avec les avantages octroyés dans le cadre du dispositif métropolitain d'aide fiscale à l'investissement outre-mer.

Le taux est porté à 60 % pour les programmes d'investissement relevant de l'hôtellerie visés à l'article LP 922-1 à LP 922-32, dont la publication de l'arrêté d'agrément au Journal officiel de la Polynésie française intervient au plus tard le 31 décembre 2018. »

L'article LP 11 du projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la relance de l'économie prévoit des taux de crédit d'impôt majoré pour les projets d'acquisition de navires neufs de pêche hauturière et pour les projets proposés dans le domaine de l'hôtellerie.

Pour chacun de ces secteurs, le crédit d'impôt majoré est conditionné.

Pour les projets d'acquisition de navires de pêche hauturière, il s'applique à la condition que les projets aient reçu un refus d'agrément formel de la direction générale des finances publiques aux dispositifs d'investissement outre-mer. En cela, le crédit d'impôt majoré est une compensation au refus de l'aide de l'État et tend avant tout à la soutenir les plans de financement des projets en cours qui sont mis en péril du fait de ces refus d'aide.

Pour les projets dans le domaine de l'hôtellerie, l'objectif est d'attirer les investisseurs qui se disent de plus en plus intéressés par la destination mais qui hésitent à franchir le pas en raison d'un dispositif fiscal jugé insuffisamment attractif. La mesure s'inscrit donc clairement dans un objectif de compétitivité fiscale, mais une condition de temps est malgré tout proposée, à savoir que l'arrêté d'agrément des projets devra intervenir avant fin 2018.

Aussi, l'amendement proposé vise à replacer l'interdiction de cumul des dispositifs de défiscalisation locale et outre-mer dans leur juste contexte. Cette interdiction concerne en l'occurrence les projets d'acquisition de navires de pêche hauturière et non les projets dans le domaine de l'hôtellerie.

En outre, l'amendement vise à supprimer la proposition d'introduire le mareyage au nombre des secteurs d'activités éligibles au dispositif de défiscalisation locale puisque — et nous l'avons vu tout à l'heure — cette proposition figure déjà dans le projet de loi du pays portant modification du code des impôts par ailleurs proposée à la validation de la Polynésie.

La présidente : Merci, Madame Merceron. La discussion est ouverte sur l'amendement. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente. Vous savez, lorsque nous avons commencé l'examen de nos lois du pays, cela s'est bien passé. Et pour cette loi-ci, vous l'avez bien gardée pour la fin. Parce que, par rapport à cette loi, il y a deux visions. Il y a celle évidemment que vous vantez, mais il y a également celle que, nous, nous mettons en avant ; parce que les élections approchent. Il ne faut pas se mentir ; nous sommes tous des politiciens.

Ce que, nous, nous voulions c'était examiner ce texte en détail, article après article. C'est la raison pour laquelle nos interventions sur le texte précédent ont été brèves. Mais si, dans votre lancée, vous voulez également simplifier l'examen de ce dernier texte, eh bien, nous ne voyons pas la nécessité pour nous de rester. À quoi bon rester ! Qu'allons-nous pouvoir dire à nos populations lorsque nous les rencontrerons, puisqu'on vote le texte sans l'examiner au préalable ? N'est-ce pas !

Deuxièmement, Madame la présidente, pendant toutes ces années, nous avons fait face, de notre côté, à certains problèmes que rencontre notre pays, comme la question du redressement de notre Caisse de prévoyance sociale. Et derrière la situation difficile dans laquelle se trouve cette dernière, il est également question de notre régime de solidarité dont nous assumons entièrement la responsabilité, à 100 %, suite à la décision politique que nous avons prise pour éviter que les personnes démunies ne soient dans une situation délicate en cas de maladie. Et aujourd'hui, ce régime pose problème. Or, dans la loi qui vous intéresse, vous êtes en train de retirer au Pays un moyen qu'il a à sa disposition pour résoudre ou alors répondre à cette problématique que connaît ce régime. Donc, nous aurions voulu savoir comment, dans les années à venir, jusqu'en 2020, vous allez répondre à la problématique de ce régime. D'autant plus que, en commission, j'avais demandé au Président et au vice-président si la France avait répondu par rapport à son retour, après des années où ils nous ont soutenu au niveau de notre régime de solidarité,... Et le Président a répondu qu'elle ne pouvait pas répondre à cause des élections qui ont lieu en France.

Donc, nous ne pouvons pas accepter de soutenir la décision que vous venez de prendre. Si vous avez raison, tant mieux pour vous. Nous, nous aurions tout faux. Si, par contre, vous avez tout faux, eh bien, c'est nous qui aurions raison. En tous les cas, ce qui nous inquiète, c'est notre population, qui est la vôtre également — oui, c'est votre population également ! — parce que vous vous empêchez, ici, (En désignant un document.) et ce, jusqu'en 2020, d'utiliser la fiscalité comme moyen de répondre au problème lié au budget de notre pays.

Aussi, Madame la présidente, nous n'allons pas rester. Il est inutile pour nous de rester pour vous regarder agir d'une telle sorte que... Donc, ne nous en voulez pas. Nous nous reverrons la semaine prochaine. Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

Avant de faire voter la procédure simplifiée... (Réactions dans la salle) Vous ne m'avez même pas laissé finir ! Avant de faire procéder au vote à la procédure simplifiée, j'ouvre quand même la discussion générale. Qui veut prendre la parole ?... Madame Manutahi Levy-Agami.

Les représentants du groupe UPLD quittent la salle des séances.

Mme Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Madame la présidente. Vous l'avez déjà faite voter, la procédure simplifiée ; on ne va pas revenir dessus.

Juste pour vous dire que, c'est vrai qu'on déplore un peu la façon dont cela se passe, maintenant les matières qui sont abordées dans ce texte sont tellement importantes pour l'avenir du pays qu'au niveau du TAHOERA'A HUIRAATIRA, il est hors de question d'être en réaction mais plutôt dans l'action de discussion avec vous.

Il y a un certain nombre de mesures qui sont proposées qui vont dans le bon sens et d'autres pour lesquelles nous nous sommes déjà exprimés précédemment. En tous les cas, concernant l'article LP 11, nous y sommes favorables. L'amendement qui est proposé est fait pour clarifier les choses et, en tous les cas, dans la mesure où on parle de majoration des crédits d'impôt pour le secteur professionnel hauturier pour l'hôtellerie, ce serait irresponsable de notre part d'aller à l'encontre de ce type de mesures.

Après, je ne vais pas détailler l'ensemble des mesures. Malheureusement, il y a d'autres mesures qui posent problème. Vu le temps que nous avons... C'est vrai que je pourrais prendre le temps, laisser traîner les choses, mais ce n'est pas l'objectif, on n'est pas là pour faire de l'obstruction. Ce qu'on regrette, c'est qu'on n'ait pas abordé ce texte-là avant d'aborder le budget parce que, dans ce texte, on a quelque part l'esprit du budget puisqu'on parle de relance économique, on parle de mesures pour la relance économique et que, au final, il a été porté à notre vote un budget qui finalement n'avait pas été porté par ce texte qui, à notre sens, est quand même fondateur au départ. On aurait dû entendre en premier... Excusez-moi, Monsieur le ministre des Finances, mais pour le domaine économique, on aurait dû entendre d'abord peut-être Monsieur Teva Rohfritsch pour nous parler des orientations qu'il voulait mettre en place dans la mesure où toutes ces recettes ont déjà été validées et qu'il a été donné blanc-seing par la majorité à toutes ces mesures, je ne vois pas trop l'intérêt de discuter dessus sinon de dire que, sur la procédure d'urgence utilisée, on la trouve un peu maladroite compte tenu de l'importance de ce texte et, ensuite, par rapport au fait que le budget ait déjà été validé. (Réaction sur le banc du gouvernement.) Écoutez, je vous ai respecté, je vous ai écouté, nous sommes restés et nous allons voter. Merci.

Merci, Monsieur Teva Rohfritsch, et merci d'être resté jusqu'au bout même si, encore une fois, on regrette la façon dont cela se passe. Au niveau de notre groupe, on n'a pas l'intention de nous en aller, de ne pas prendre nos responsabilités, donc nous allons voter.

Merci.

La présidente : Y a-t-il d'autres orateurs qui veulent prendre la parole avant que je rende la parole au ministre ?... Non ?... Plus personne ne veut prendre la parole ?... Monsieur le ministre, vous avez deux minutes.

M. Teva Rohfritsch : Madame la présidente, je voudrais vous féliciter pour la fermeté dont vous faites preuve. Parce que, quand j'entends les deux dernières interventions, je suis assez scandalisé. Quand on pense que ces personnes n'ont rien dit pendant tout l'examen du budget, ne sont pas rentrés dans le détail alors que tout le gouvernement était là, nous étions prêts à débattre, nous sommes venus avec nos fiches, nous étions prêts, nous avons préparé pour justifier nos actions pour aider nos populations, pour créer de l'emploi, pour soutenir nos entreprises et la relance économique, je trouve tout de même assez outrancier de venir nous donner des leçons à cette heure-ci parce que la majorité a choisi la procédure simplifiée.

Excusez-moi, Madame Sandra Levy-Agami ! Avec tout le respect que je vous dois, je trouve que vous devriez aussi avoir en retour un peu de respect pour tous ceux qui ont préparé ce budget, que vous avez totalement bâclé, comme le Président l'a dit tout à l'heure. Et c'est facile de venir maintenant faire un chantage en disant : qu'allons-nous dire sur terrain — c'est ce que Monsieur Geros vient de dire — puisque vous ne voulez pas débattre ?... Mais vous n'avez pas débattu, alors que vous aviez l'occasion de rentrer dans le détail de ce budget. Mais pourquoi vous n'avez pas débattu parce que c'est un bon budget. Pourriez-vous simplement le connaître ! Votez-le ! Je sens que vous avez envie de le voter mais j'ai l'impression qu'il y a une voix qui vous dit : Ne votez surtout pas ce budget !

Voilà, Madame la présidente, passons au vote ! Je crois que cela nous permettra à tous de rentrer. Certains ont choisi de rentrer ! (Réactions dans la salle.)

La présidente : Merci, Monsieur le ministre.

Avant de vous donner la parole, Madame Manutahi Levy-Agami, depuis ce matin, j'appelle à la paix des ménages, à la paix ici dans cet hémicycle.

Je vous donne la parole et, puis, nous passerons au vote.

Mme Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Madame la présidente.

Monsieur le ministre, ne vous énervez pas comme cela, ce n'est pas bon pour votre cœur ! Calmez-vous ! Et Dieu sait que vous avez certainement du cœur !

Non, il faut être un petit peu sérieux. Quand on a parlé du budget, quand on a commencé à poser des questions sur la fiscalité, on nous a répondu : Attention, ce sont des lois fiscales qu'on va voir après ! Pendant mon intervention tout à l'heure, tu es même intervenu en disant : C'est hors sujet !... C'est hors sujet ! On y reviendra par la suite !... Tu l'as dit tout à l'heure. C'est dans le PV. Tu veux que j'aille chercher dans les enregistrements ? Tu l'as dit. Là, je pense que c'est certainement le fait d'être exténué après plusieurs heures d'écoute et très peu d'interventions de votre part que vous vous retrouvez à, finalement, nous agresser alors que finalement, nous, on est restés. C'est cela que je ne comprends pas.

Monsieur Teva Rohfritsch, calmez-vous ! Respirez ! Allez faire une séance de zen attitude et vous allez voir que vous irez mieux... (La présidente : « Merci, Madame Manutahi Levy-Agami ! ») Tout cela pour vous dire que, après une telle intervention... (La présidente : « Parce que si je... si je... ») (M. Teva Rohfritsch : « On doit vous remercier parce que vous restez, c'est du n'importe quoi ! C'est du n'importe quoi ! ») (La présidente : « Cela va partir dans tous les sens ! ») (M. Teva Rohfritsch : « Il y en a qui se croit encore « vierge ». ») S'il ne me coupait pas, je n'aurais pas besoin de parler fort ! J'étais calme avant qu'il ne s'exprime. On se calme !

La présidente : Vous avez fini ?...

Mme Sandra Manutahi-Levy-Agami : Je voulais juste vous dire qu'après une telle intervention, certains diraient : on va voter contre. Mais nous, on n'est pas en réaction. On est là pour travailler.

Mais par contre, comme je vous le disais précédemment, et on ne va pas revenir sur les détails, on va s'abstenir parce qu'on ne peut pas être contre certaines mesures qui vont dans le bon sens. Voilà.

Donc, il y a ceux qui s'excitent et ceux qui se calment, qui construisent et qui avancent.

Merci.

La présidente : Merci, Madame Manutahi Levy-Agami.

Alors, je vais faire procéder aux voix l'article LP 1 jusqu'à l'article LP 13 avec l'article LP 11 amendé. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Donc, les articles de cette délibération sont adoptés par 31 voix pour et 18 abstentions.

ADOPTÉS à mains levées, par 31 voix pour et 18 abstentions.

La présidente : Pour l'ensemble de la loi du pays, nous sommes obligés de passer au scrutin public, comme le prévoit le règlement. Alors, je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

Mme Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote

M.	Ah-Scha	Joseph	Pour
Mme	Amaru	Patricia	Abstention
Mme	Aro	Dylma	Pour
Mme	Bouteau	Nicole	Pour
Mme	Bruant	Virginie	Pour
M.	Buillard	Michel	Pour
Mme	Cross	Valentina	Absente
M.	Drollet	Jacqui	Absent
M.	Faatau	Félix	Pour
M.	Flohr	Henri	Pour
Mme	Flores-Tahiata	Chantal	Abstention
M.	Fong Loi	Charles	Pour
Mme	Frébault	Joëlle	Absente, a donné procuration à Mme Emma Maraea, pour
Mme	Galenon	Minarii Chantal	Absente
M.	Geros	Antony	Absent
M.	Graffe	Jacquie	Absent, a donné procuration à Mme Sylvana Puhetini, pour
Mme	Iriti	Teura	Absente, a donné procuration à Mme Lois Salmon-Amaru, abstention
M.	Jordan	Rudolph	Pour
M.	Leboucher	Michel	Abstention
Mme	Lucas	Béatrice	Absente, a donné procuration à Mme Emma Maraea, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Absent
Mme	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Abstention
Mme	Maraea	Emma	Pour
Mme	Matehau-Nuupure	Juliette	Absente, a donné procuration à Mme Yolande Viriamu, abstention
Mme	Merceron	Armelle	Pour
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à Mme Patricia Amaru, abstention
M.	Perez	Antonio	Pour
Mme	Perry-Friedman	Vaiata	Absente, a donné procuration à M. Jean Temauri, abstention
Mme	Puhetini	Sylvana	Pour
M.	Raioha	Jacques	Pour
Mme	Richeton	Monique	Abstention
M.	Riveta	Frédéric	Pour
Mme	Sachet	Isabelle	Pour
Mme	Sage	Maina	Pour
Mme	Salmon-Amaru	Lois	Abstention
M.	Schyle	Philip	Absent, a donné procuration à Mme Nicole Bouteau, pour
M.	Taae	Putai'i	Pour
Mme	Tarahu-Atuahiva	Teura	Pour
Mme	Tata	Jeanine	Pour
Mme	Teahe	Teapehu	Absente, a donné procuration à M. Moehau Teriitahi, pour
M.	Temaru	Oscar	Absent
M.	Temauri	Jean	Abstention
M.	Temeharo	René	Pour
M.	Teriitahi	Moehau	Pour
Mme	Tetuanui	Lana	Pour
Mme	Teura	Justine	Absente
Mme	Tevahitua	Éliane	Absente
Mme	Tinorua-Rijkaart	Alice	Abstention
M.	Tong Sang	Gaston	Pour
M.	Toromona	John	Pour
M.	Tuheiava	Richard	Ne participe pas au vote
M.	Tuihani	Marcel	Abstention
M.	Tumahai	Ronald	Absent, a donné procuration à Mme Isabelle Sachet, pour
Mme	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à Mme Élise Vanaa, abstention

Mme	Vaiho	Gilda	Abstention
Mme	Vanaa	Élise	Abstention
Mme	Viriamu	Yolande	Abstention

La présidente : L'ensemble de la loi du pays est adopté par 31 voix pour et 17 abstentions.
ADOPTÉ, au scrutin public, par 31 voix pour et 17 abstentions.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE A L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DEPUIS LE 18 NOVEMBRE ET ARRÊTÉ LE 24 NOVEMBRE 2016

Rapport n° 19/REL/2016/APF 7 du 24 novembre 2016.

La présidente : Alors, chers collègues, nous avons fini avec le point II de notre ordre du jour. Nous passons au point III, à savoir l'Examen de la correspondance.

Comme vous le savez, tous les représentants ont, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance reçue par l'assemblée de la Polynésie française du 18 novembre 2016 et arrêté le 24 novembre 2016.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente : Avant de clôturer la séance, je tiens à informer l'ensemble des élus que la prochaine séance est fixée au jeudi 8 décembre à 9 heures puisqu'il nous reste le budget de notre institution, plus les dernières lois fiscales que nous allons étudier lors de la prochaine séance.

Monsieur le vice-président sénateur, Monsieur le ministre de l'Économie, merci d'être restés avec nous jusqu'au bout. Chers collègues de l'UPLD et du TAHOERA'A HUIRAATIRA, du TAPURA HUIRA'ATIRA, merci ! Qu'est-ce que j'apprécie d'être parmi vous aujourd'hui ! En tout cas, bonne soirée à tous ! (Applaudissements dans la salle.)

La séance est close.

Il est 21 heures 22 minutes.

LA SECRETAIRE,
Lois Salmon-Amaru.

LE PRESIDENT,
Marcel Tuihani.

